

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2009/2203(INI)
Procédure terminée	
Rapport sur la déclaration annuelle 2009 sur la zone euro et les finances publiques	
Sujet	
5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)	
5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	Verts/ALE GIEGOLD Sven	21/07/2009
Commission européenne	DG de la Commission Affaires économiques et financières	Commissaire REHN Olli	

Evénements clés			
07/10/2009	Publication du document de base non-législatif	COM(2009)0527	Résumé
26/11/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/02/2010	Vote en commission		Résumé
04/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0031/2010	
25/03/2010	Résultat du vote au parlement		
25/03/2010	Débat en plénière		
25/03/2010	Décision du Parlement	T7-0072/2010	Résumé
25/03/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2203(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54

Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/7/00975

Portail de documentation

Document annexé à la procédure	SEC(2009)1120	12/08/2009	EC	Résumé
Document de base non législatif	COM(2009)0527	07/10/2009	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE430.644	17/11/2009	EP	
Amendements déposés en commission	PE430.909	09/12/2009	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A7-0031/2010	04/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0072/2010	25/03/2010	EP	Résumé

Rapport sur la déclaration annuelle 2009 sur la zone euro et les finances publiques

Ce document de travail des services de la Commission donne un aperçu des finances publiques dans l'UEM en 2009. En particulier, il décrit l'évolution récente et les perspectives à moyen terme pour les 27 États membres.

Rapport sur la déclaration annuelle 2009 sur la zone euro et les finances publiques

La Commission a présenté sa Déclaration annuelle 2009 sur la zone euro.

1) L'économie de la zone euro en 2009 : la Commission note qu'après les ondes de choc de la crise la plus grave depuis celle des années 30, des signes de stabilisation économique commencent à poindre. Dans le monde entier, des interventions politiques massives ont permis d'apporter une certaine stabilité au système financier. La situation financière s'est améliorée durant l'été, et plusieurs indicateurs financiers sont revenus à leurs niveaux antérieurs à la crise. De même, les indicateurs de la confiance des entreprises et des consommateurs se sont améliorés ces derniers mois. Le commerce mondial s'est stabilisé, et la phase de déstockage semble toucher à sa fin. Selon les dernières prévisions intermédiaires publiées par les services de la Commission en septembre 2009, la croissance devrait chuter de 4% en 2009 dans la zone euro, un pourcentage inchangé par rapport aux prévisions du printemps 2009. Le ralentissement plus marqué que prévu de l'activité au premier trimestre a été compensé par une stabilisation plus rapide que prévu durant le deuxième, notamment en Allemagne et en France.

Toutefois, il est encore trop tôt pour se prononcer avec certitude sur la vigueur et la solidité de la relance. Les banques travaillent à renforcer leurs ratios de solvabilité, aidées par une politique monétaire favorable et par les mesures de sauvetage, mais la stabilisation des marchés financiers n'a pas encore débouché sur des résultats concrets en termes d'offre de crédit à l'économie, qui s'est ralentie considérablement tout au long du premier semestre 2009. Les perspectives de pertes d'emplois sont une autre source d'incertitude et d'inquiétude.

La monnaie unique a protégé efficacement la zone euro contre les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt qui avaient été particulièrement néfastes pour les États membres lors d'épisodes précédents de turbulences sur les marchés financiers. La crise financière a renforcé l'attrait de l'euro pour les États membres hors zone euro. Toutefois, la crise a montré que l'euro ne résout pas tous les problèmes économiques, en particulier les problèmes liés aux déséquilibres internes et externes. Cette expérience confirme qu'il est important de parvenir à un niveau élevé de convergence durable avant d'adopter l'euro, comme le prévoit le traité.

La crise amplifie également certains défis dans la zone euro. Elle pèse sur la viabilité des finances publiques et sur la croissance potentielle. On prévoit désormais que le déficit budgétaire moyen de la zone euro passera de 2% du PIB en 2008 à plus de 5% en 2009. Sur la base des projections et des projets actuels, le déficit de la zone euro devrait encore se creuser en 2010 pour atteindre 6½% du PIB, tandis que la dette publique s'établirait à 84% du PIB en 2010. En 2009, pratiquement tous les États membres de la zone euro, sauf peut-être Chypre et le Luxembourg, afficheront des déficits publics supérieurs au seuil de 3% du PIB, et certains d'entre eux s'en écarteront largement.

2) Les déséquilibres accumulés dans le passé ont rendu certains États membres de la zone euro plus vulnérables lorsque la crise a éclaté : au niveau mondial, la rapidité et l'intensité de la contagion à partir de la faillite de Lehman Brothers ont été surprenantes. Si le caractère mondial et les interconnexions du système bancaire et financier sont largement responsables de la contagion, les difficultés rencontrées par certains États membres ont mis en lumière un certain nombre de faiblesses à l'intérieur de la zone euro.

Dans certains États membres, le même contexte économique favorable a permis de financer une croissance rapide mais a alimenté des déficits substantiels des comptes courants (principalement en Grèce, en Espagne, au Portugal et à Chypre, mais également en Italie, à Malte, en Slovénie et en Slovaquie) tandis que d'autres États membres affichaient des excédents de plus en plus élevés de leur balance courante (Allemagne, Luxembourg, Autriche, Pays-Bas, Finlande). À l'intérieur de la zone euro, la dispersion des soldes des comptes courants entre ces deux groupes s'est accentuée progressivement à partir du milieu des années 1990 pour atteindre un niveau record juste avant la crise. Alors que la situation était équilibrée en 1999, les excédents ont augmenté constamment pour atteindre 7,7% du PIB en 2007, tandis que les déficits cumulés passaient de 3,5% du PIB en 1999 à 9,7% en 2007.

Dans les pays en déficit, les divergences reflétaient l'accumulation de déséquilibres internes. Ces déséquilibres se sont matérialisés par des pressions excessives de la demande intérieure, une flambée des prix du logement et une explosion du secteur de la construction. Cette situation était particulièrement manifeste en Irlande, en Espagne et en Grèce, qui ont constamment enregistré une croissance et une inflation

plus élevées que le reste de la zone euro tout au long de la décennie. À l'inverse, les pays affichant un excédent ont misé sur leurs points forts habituels, avec un modèle de croissance fondé sur leur secteur des exportations déjà compétitif. Dans ces pays, la demande intérieure n'a jamais réellement pris le relais de l'exportation. L'incidence de la crise a mis en lumière la vulnérabilité de ce modèle de croissance aux fluctuations de la demande mondiale, avec des implications pour la croissance de la zone euro dans son ensemble.

Une autre source de déséquilibre réside dans la croissance rapide du secteur financier. L'Irlande est un cas d'école à cet égard..

De tels déséquilibres expliquent pourquoi la crise a touché certains États membres plus que d'autres. D'une manière générale, les États membres qui appliquaient des modèles de croissance déséquilibrés ont enregistré un recul économique très marqué. L'impact de la crise prouve qu'il est nécessaire d'agir. Alors que ces déséquilibres et les risques liés étaient connus depuis des années, ils auraient dû être corrigés depuis longtemps, mais les décideurs politiques des États membres les ont ignorés en période de conjoncture économique favorable.

3) Des mesures non finalisées ont également nui à la capacité de la zone euro à faire face à la crise : l'intégration financière plus poussée de la zone euro ne s'est pas accompagnée d'un renforcement simultané des modalités de supervision. Ainsi, les initiatives relatives aux plans de garantie des dépôts et la déconsolidation dans l'urgence d'une importante institution financière transfrontalière ont reflété l'absence de procédures valables de gestion des crises. Le premier sommet de l'Eurogroupe au niveau des chefs d'État et de gouvernement, organisé à Paris en octobre 2008, a contribué à uniformiser la réaction de l'UE.

La Commission a agi efficacement pour combler cette lacune. Elle a mis en place un cadre commun pour l'exécution des plans nationaux de sauvetage des banques, conformément aux règles en matière d'aides d'État, également avec le soutien de la BCE. Depuis lors, sur la base des conclusions du Groupe Larosière, elle a présenté ses propositions législatives formelles pour une nouvelle architecture de la supervision financière en Europe.

Si les finances publiques étaient globalement saines lorsque la crise a éclaté, certains États membres ne disposaient que d'une marge de manœuvre limitée pour faire face à la crise. La dette publique restait élevée en Grèce, en Italie et en Belgique, et l'assainissement budgétaire était lent et limité en France, en Grèce et au Portugal. Dans d'autres pays, les finances publiques ont commencé à dépendre de recettes budgétaires provenant soit du secteur financier, soit de l'essor du secteur immobilier, dont l'effondrement ultérieur a accentué la détérioration des finances publiques et a fortement réduit la marge de manœuvre budgétaire disponible pour faire face aux effets de la crise. Par conséquent, plusieurs États membres ont dû limiter leur contribution aux mesures conjointes de relance budgétaire dans le contexte du plan européen pour la relance économique, ou y renoncer. Si l'assainissement budgétaire avait été finalisé, la réaction budgétaire de la zone euro aurait pu être encore plus décisive.

Dans l'ensemble, les gouvernements de la zone euro ont participé raisonnablement à l'effort global concerté visant à soutenir la demande dans le cadre du plan européen pour la relance économique, coordonné au niveau de l'UE. Ils ont déployé un vaste éventail de mesures de politique budgétaire et structurelle. Le soutien budgétaire global représente environ 4,6% du PIB de la zone euro (environ 5% pour l'UE dans son ensemble). L'impact global de la réaction de la politique économique de la zone euro aurait pu être plus rapide et peut-être plus radical si la coordination avait démarré plus tôt et si elle avait été plus large.

4) À l'avenir: assurer un ajustement interne efficace et une croissance durable dans un environnement difficile. La crise a clairement démontré combien il est urgent que les États membres de la zone euro accomplissent des progrès rapides dans le programme de réforme de l'UEM@10: élargir et approfondir la surveillance macroéconomique. Dans sa [communication UEM@10](#) de mai 2008, la Commission avait proposé un programme en trois volets en vue d'améliorer le fonctionnement de l'UEM dans un contexte mondial en mutation rapide, face au vieillissement des populations et aux préoccupations croissantes en matière d'énergie et de changement climatique.

Il est urgent d'élargir la surveillance macroéconomique pour favoriser une réaction politique coordonnée au défi de la compétitivité. L'élargissement de la surveillance devrait également prendre en considération l'évolution des marchés financiers.

La surveillance devrait être approfondie pour garantir la viabilité des finances publiques. Au lendemain de la crise, la combinaison d'une croissance faible et d'un emballement de la dette risque de placer les finances publiques dans une situation précaire, alors que l'incidence du vieillissement commence à produire ses effets. Si les politiques demeurent inchangées, la dette publique de la zone euro devrait atteindre 100% du PIB en 2014. Dans le cadre d'une coordination budgétaire plus profonde dans la zone euro, il est nécessaire de s'engager résolument dans une stratégie budgétaire permettant d'équilibrer correctement les critères de stabilité et de viabilité, conformément au pacte de stabilité et de croissance.

La coordination des politiques et des États membres devrait être renforcée afin de permettre des stratégies adéquates de sortie de crise. Les stratégies nationales de sortie de crise devront comporter des réactions politiques différenciées de manière à atteindre le meilleur résultat global. Des progrès doivent être accomplis dans la mise en œuvre des réformes qui renforcent la croissance potentielle et à facilitent l'adaptation aux chocs.

La crise a mis en lumière la nécessité de renforcer le cadre de la surveillance et de la gouvernance de la zone euro. Le traité de Lisbonne fournit la plateforme nécessaire pour continuer à améliorer la gouvernance économique dans la zone euro. Il reconnaît formellement l'Eurogroupe et son président, reflétant ainsi l'importance d'une coordination plus étroite des politiques économiques au sein de la zone euro.

Enfin la Commission estime qu'une zone euro unie, la zone euro peut influencer l'agenda mondial. L'émergence du G20 comme la principale plateforme pour la promotion de la réforme mondiale de la gouvernance économique et financière soulève des questions pour la zone euro. Dans ce contexte, la zone euro devrait être considérée comme une seule entité économique, dont l'importance continuera à croître au fur et à mesure de l'intégration de nouveaux membres. Pour que la zone euro puisse se faire entendre davantage au niveau mondial, il est urgent de renforcer la représentation extérieure de l'UE, en particulier au sein du FMI.

Rapport sur la déclaration annuelle 2009 sur la zone euro et les finances publiques

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Sven GIEGOLD (Verts/ALE, DE) sur la déclaration annuelle 2009 sur la zone euro et les finances publiques.

Les députés s'alarment de la contraction présente et attendue de l'emploi dans l'Union européenne malgré les efforts exceptionnels consentis en matière de politique monétaire et budgétaire. Ils soulignent qu'en plus des mesures exceptionnelles de relance, les réformes structurelles doivent être intensifiées et non gelées, afin de rendre l'économie européenne et le marché de l'emploi en Europe plus robustes. Ils se réjouissent de la politique conduite par la BCE depuis octobre 2008 consistant à augmenter ses injections de liquidités dans les

établissements de crédit, mais se déclarent préoccupés de ce que ces injections de crédit supplémentaires n'aient pas été utilisées par toutes les banques pour remédier à la contraction du crédit à laquelle est confrontée l'industrie, en particulier les petites et moyennes entreprises.

La commission parlementaire s'inquiète aussi des conséquences économiques pour la zone euro d'une chute rapide du dollar et du renminbi-yuan, ce dernier étant artificiellement dévalué par une intervention déloyale du gouvernement chinois, ainsi que de l'apparition possible d'une bulle spéculative en Asie. Elle appelle à un renforcement du dialogue macroéconomique international pour adapter les taux de change et parvenir ainsi à un meilleur équilibre de l'économie mondiale.

Le rapport souligne que la discipline de modération salariale agit comme un frein sur la croissance du revenu des ménages et, partant, sur la consommation des ménages. Il met par conséquent en garde contre le danger qu'il y a à faire de la modération salariale le moyen exclusif de parvenir à la stabilité des prix et de maintenir la compétitivité. Les députés rappellent que la concurrence mondiale accrue a déjà pesé sur les salaires cependant que la hausse des prix des produits de base et des coûts de l'énergie a affaibli le pouvoir d'achat des consommateurs de l'Union européenne. Ils soulignent que les salaires réels devraient évoluer au même rythme que les gains de productivité afin de garantir une stabilité du partage des revenus à long terme.

Les députés rappellent que les fluctuations du cours des changes font obstacle à la relance de l'économie mondiale et que la coordination des politiques monétaires est essentielle si l'on veut éviter des déséquilibres financiers susceptibles d'entraîner une instabilité macroéconomique. Ils demandent que soit organisée, sous les auspices du FMI, une conférence monétaire mondiale qui permettrait de procéder à des consultations mondiales sur les questions monétaires.

Améliorer la coordination et la coopération en matière de politique économique : les députés partagent les préoccupations de la Commission à l'égard des déséquilibres importants concernant l'évolution des coûts unitaires de la main-d'œuvre et la répartition de plus en plus inégale des revenus et de la richesse. Ils demandent que la Commission élabore des outils de diagnostic et des indicateurs afin d'évaluer la surveillance multilatérale du coût unitaire de la main-d'œuvre, des taux de change réels, des marchés financiers et des politiques ayant une incidence sur la compétitivité. Ils lui demandent également d'examiner les moyens possibles d'améliorer d'une manière tangible la gouvernance économique de la zone euro, notamment la mise en place de nouveaux mécanismes propres à prévenir le retour d'une croissance excessive de ces déséquilibres et les chocs asymétriques auxquels ils contribuent.

Les députés insistent également sur les points suivants :

- un approfondissement et un élargissement de la surveillance macroéconomique sont urgentes et nécessaires pour permettre une réponse coordonnée à la crise;
- ils mettent en garde contre un recours excessif à la BEI qui aboutirait à un contournement de la procédure budgétaire et priverait le Parlement de s'exprimer sur l'orientation des dépenses engagées;
- la surveillance et la régulation des marchés financiers ainsi que la limitation des déficits intérieurs et extérieurs sont essentiels au bon développement de l'UEM;
- ils soulignent la nécessité d'une application globale des règles du PSC tout en observant que ces règles ne portent que sur le déficit public et sur la dette publique; la coordination fiscale devrait couvrir un spectre plus large que l'actuel PSC;
- la crise économique et financière actuelle et la coordination financière renforcée entre les États membres qui ont déjà adopté l'euro ne doivent pas entraîner un cloisonnement de la zone euro ;
- la coordination économique doit prendre la forme d'une stratégie européenne intégrée en matière d'économie et d'emploi s'appuyant sur la future stratégie UE 2020, les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, la stratégie en faveur du développement durable ainsi que les programmes de convergence et de stabilité.

Finances publiques : notant que les déficits publics des États membres sont appelés à se creuser rapidement pour atteindre environ 7% du PIB en 2010, les députés expriment leur préoccupation face au niveau intenable de l'endettement public et par la perspective de son aggravation rapide en 2010 et 2011. Selon eux, il sera nécessaire, à l'issue de la récession actuelle - et tout en respectant le PSC révisé de 2005 -, de renforcer le volet préventif du pacte pour veiller à ce que les États membres s'abstiennent effectivement de mener des politiques procycliques durant les périodes de croissance.

Les députés soutiennent l'utilisation par la Commission de la procédure de déficit excessif afin de réduire le déficit public, et soulignent l'importance de programmes ambitieux, précis, quantifiables et établis à temps pour équilibrer les finances publiques des États membres à partir de 2010 et 2011. Préoccupés par l'évolution des déficits en Grèce, ils demandent que, lors des futurs élargissements de la zone euro, la leçon en soit tirée, en ce qui concerne, notamment, la qualité des données statistiques utilisées.

Le rapport considère que les États membres qui ont des difficultés pour assurer la viabilité de leurs finances publiques devraient avoir en premier lieu la responsabilité d'y remédier, notamment par le biais d'une politique fiscale plus appropriée. Les États membres sont invités à accélérer leurs réformes par des actions politiques volontaristes. Les députés déplorent dans ce contexte l'absence d'engagements contraignants au niveau des gouvernements pour imposer la coordination dans la zone euro.

La Commission est invitée à :

- proposer un ensemble de mesures visant à aider les États membres à rééquilibrer leurs comptes publics et à financer leurs investissements publics, mesures consistant à: i) émettre des euro-obligations ou prendre des mesures similaires afin d'abaisser le coût de la charge d'intérêt au titre du service de la dette publique ; ii) promouvoir la coopération fiscale entre États membres ; iii) introduire l'obligation de rendre compte pays par pays des bénéfices des entreprises et de leur imposition;
- travailler avec les États membres à la définition d'outils visant à accroître la comparabilité des budgets nationaux eu égard aux différentes catégories de dépenses;
- présenter, dans les meilleurs délais, une proposition concrète sur la façon dont le secteur financier devrait prendre sa part du coût de la crise;
- favoriser, avec la BCE et les pays membres de la zone euro, le processus d'intégration économique et monétaire dans l'Union européenne et à soutenir l'élargissement de la zone euro.

Le rapport insiste en outre sur l'importance d'une utilisation efficace des nouvelles dispositions figurant à l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour améliorer la coordination et la gouvernance économique dans la zone euro.

Faire face à la dépendance énergétique et créer de nouveaux emplois dans des industries écologiquement durables : rappelant que la crise ne saurait servir de prétexte à un retard dans la lutte contre le changement climatique et la détérioration de l'environnement, les députés invitent les États membres et la Commission à augmenter radicalement leurs efforts dans cette direction. Ils demandent à l'Eurogroupe de

prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter l'entrée rapide dans la zone euro des États membres désireux de la rejoindre et qui en remplissent les conditions.

Représentation extérieure de la zone euro : les députés regrettent que la représentation extérieure de la zone euro n'ait guère progressé malgré le poids grandissant de l'euro comme monnaie de réserve à l'échelle mondiale. Ils soulignent que la zone euro doit se doter d'une stratégie internationale qui soit à la hauteur du statut international de sa monnaie. Ils rappellent, par ailleurs, que les déséquilibres mondiaux induits par les fluctuations du cours du change entre, notamment, le dollar américain, le renminbi-yuan et l'euro doivent eux aussi être corrigés afin d'éviter à l'avenir les crises financières. L'Eurogroupe, le Conseil et la BCE sont invités à renforcer la coordination de leurs actions en matière de politique de change.

Soulignant l'importance des taux de change dans la préparation des prochains sommets du G-20, les députés sont d'avis que ces préparations devront être plus transparentes au sein de l'Union et que le Parlement devra en être informé.

Rapport sur la déclaration annuelle 2009 sur la zone euro et les finances publiques

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la déclaration annuelle 2009 sur la zone euro et les finances publiques.

Les députés s'alarment de la contraction présente et attendue de l'emploi dans l'Union européenne malgré les efforts exceptionnels consentis en matière de politique monétaire et budgétaire. Ils soulignent qu'en plus des mesures exceptionnelles de relance, les réformes structurelles doivent être intensifiées et non gelées, afin de rendre l'économie européenne et le marché de l'emploi en Europe plus robustes. Ils se réjouissent de la politique conduite par la BCE depuis octobre 2008 consistant à augmenter ses injections de liquidités dans les établissements de crédit, mais se déclarent préoccupés de ce que ces injections de crédit supplémentaires n'aient pas été utilisées par toutes les banques pour remédier à la contraction du crédit à laquelle est confrontée l'industrie, en particulier les petites et moyennes entreprises.

Le Parlement s'inquiète aussi des conséquences économiques pour la zone euro d'une chute rapide du dollar et du renminbi-yuan, ce dernier étant artificiellement dévalué par une intervention déloyale du gouvernement chinois, ainsi que de l'apparition possible d'une bulle spéculative en Asie. Il appelle à un renforcement du dialogue macroéconomique international pour adapter les taux du change et parvenir ainsi à un meilleur équilibre de l'économie mondiale.

La résolution souligne que la discipline de modération salariale agit comme un frein sur la croissance du revenu des ménages et, partant, sur la consommation des ménages. Les députés mettent par conséquent en garde contre le danger qu'il y a à faire de la modération salariale le moyen exclusif de parvenir à la stabilité des prix et de maintenir la compétitivité. Ils soulignent que les salaires réels devraient évoluer au même rythme que les gains de productivité afin de garantir une stabilité du partage des revenus à long terme.

Le Parlement rappelle que les fluctuations du cours des changes font obstacle à la relance de l'économie mondiale et que la coordination des politiques monétaires est essentielle si l'on veut éviter des déséquilibres financiers susceptibles d'entraîner une instabilité macroéconomique. Il demande que soit organisée, sous les auspices du FMI, une conférence monétaire mondiale qui permettrait de procéder à des consultations mondiales sur les questions monétaires.

Améliorer la coordination et la coopération en matière de politique économique : les députés partagent les préoccupations de la Commission à l'égard des déséquilibres importants concernant l'évolution des coûts unitaires de la main d'œuvre et la répartition de plus en plus inégale des revenus et de la richesse. Ils demandent à la Commission d'élaborer des outils de diagnostic et des indicateurs afin d'évaluer la surveillance multilatérale du coût unitaire de la main-d'œuvre, des taux de change réels, des marchés financiers et des politiques ayant une incidence sur la compétitivité. Ils lui demandent également d'examiner les moyens possibles d'améliorer d'une manière tangible la gouvernance économique de la zone euro, notamment la mise en place de nouveaux mécanismes propres à prévenir le retour d'une croissance excessive de ces déséquilibres et les chocs asymétriques auxquels ils contribuent.

Les députés insistent également sur les points suivants :

- un approfondissement et un élargissement de la surveillance macroéconomique sont urgentes et nécessaires pour permettre une réponse coordonnée à la crise;
- la surveillance et la régulation des marchés financiers ainsi que la limitation des déficits intérieurs et extérieurs sont essentiels au bon développement de l'UEM;
- un recours excessif à la BEI aboutirait à un contournement de la procédure budgétaire et priverait le Parlement de s'exprimer sur l'orientation des dépenses engagées;
- il est nécessaire d'appliquer les règles du Pacte de stabilité et de croissance (PSC) de façon globale. Les députés soulignent toutefois que cet instrument ne s'attaque que partiellement aux causes majeures des déséquilibres économiques qui existent au sein de la zone euro et que par conséquent, la coordination fiscale devrait couvrir un spectre plus large que l'actuel PSC ;
- la crise économique et financière et la coordination financière renforcée entre les États membres qui ont déjà adopté l'euro ne doivent pas entraîner un cloisonnement de la zone euro ;
- la coordination économique doit prendre la forme d'une stratégie européenne intégrée en matière d'économie et d'emploi s'appuyant sur la future [stratégie UE 2020](#), les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, la stratégie en faveur du développement durable ainsi que les programmes de convergence et de stabilité.

Finances publiques : notant que les déficits publics des États membres sont appelés à se creuser rapidement pour atteindre environ 7% du PIB en 2010, les députés expriment leur préoccupation face au niveau intenable de l'endettement public et par la perspective de son aggravation rapide en 2010 et 2011. Selon eux, il sera nécessaire, à l'issue de la récession actuelle - et tout en respectant le PSC révisé de 2005 -, de renforcer le volet préventif du pacte pour veiller à ce que les États membres s'abstiennent effectivement de mener des politiques procycliques durant les périodes de croissance.

Les députés soutiennent l'utilisation par la Commission de la procédure de déficit excessif et soulignent l'importance de programmes ambitieux, précis, quantifiables et établis à temps pour équilibrer les finances publiques des États membres à partir de 2010 et 2011. Préoccupés par l'évolution des déficits en Grèce, ils demandent que, lors des futurs élargissements de la zone euro, la leçon en soit tirée, en ce qui concerne, notamment, la qualité des données statistiques utilisées. Dans ce contexte, la base légale de l'indépendance professionnelle des instances statistiques nationales devrait être recherchée dans les États membres où ce n'est pas encore le cas.

La résolution considère que les États membres qui ont des difficultés pour assurer la viabilité de leurs finances publiques devraient avoir en

premier lieu la responsabilité d'y remédier, notamment par le biais d'une politique fiscale plus appropriée. Les États membres sont invités à accélérer leurs réformes par des actions politiques volontaristes. Les députés déplorent dans ce contexte l'absence d'engagements contraignants au niveau des gouvernements pour imposer la coordination dans la zone euro.

La Commission est appelée à proposer un ensemble de mesures visant à aider les États membres à rééquilibrer leurs comptes publics et à financer leurs investissements publics, mesures consistant à :

- émettre des euro-obligations ou prendre des mesures similaires afin d'abaisser le coût de la charge d'intérêt au titre du service de la dette publique ;
- promouvoir la coopération fiscale entre États membres ;
- introduire l'obligation de rendre compte pays par pays des bénéfices des entreprises et de leur imposition.

La Commission est également invitée à :

- travailler avec les États membres à la définition d'outils visant à accroître la comparabilité des budgets nationaux;
- présenter, dans les meilleurs délais, une proposition concrète sur la façon dont le secteur financier devrait prendre sa part du coût de la crise;
- favoriser, avec la BCE et les pays membres de la zone euro, le processus d'intégration économique et monétaire dans l'Union européenne et à soutenir l'élargissement de la zone euro.

La résolution insiste en outre sur l'importance d'une utilisation efficace des nouvelles dispositions figurant à l'article 136 du TFUE pour améliorer la coordination et la gouvernance économique dans la zone euro.

Dépendance énergétique et nouveaux emplois dans des industries écologiquement durables : rappelant que la crise ne saurait servir de prétexte à un retard dans la lutte contre le changement climatique et la détérioration de l'environnement, le Parlement invite les États membres et la Commission à augmenter radicalement leurs efforts dans cette direction. Il demande à l'Eurogroupe de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter l'entrée rapide dans la zone euro des États membres désireux de la rejoindre et qui en remplissent les conditions.

Représentation extérieure de la zone euro : les députés regrettent que la représentation extérieure de la zone euro n'ait guère progressé malgré le poids grandissant de l'euro comme monnaie de réserve à l'échelle mondiale. Ils soulignent que la zone euro doit se doter d'une stratégie internationale qui soit à la hauteur du statut international de sa monnaie. Ils rappellent, par ailleurs, que les déséquilibres mondiaux induits par les fluctuations du cours du change entre, notamment, le dollar américain, le renminbi-yuan et l'euro doivent eux aussi être corrigés afin d'éviter à l'avenir les crises financières. L'Eurogroupe, le Conseil et la BCE sont invités à renforcer la coordination de leurs actions en matière de politique de change.

Soulignant l'importance des taux de change dans la préparation des prochains sommets du G-20, les députés sont d'avis que ces préparations devront être plus transparentes au sein de l'Union et que le Parlement devra en être informé.